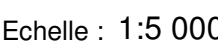




08 10 21
PREF 17

Pièce n°3.2-1
Règlement graphique
Plan n°1 - Commune des Portes en Ré



Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire
en date du 30 septembre 2021

 Limite de zone

Prescriptions

-  Emplacements réservés
-  Servitudes dans l'attente d'un projet d'aménagement global
-  Espaces boisés classés
-  Linéaire commercial à protéger

Eléments du paysage, sites et secteurs à protéger

- Protection du Patrimoine bâti

Protection du Patrimoine végétal

- Arbre
 ●●●●● Alignement d'arbres
 x x x x x Haie
 [hatched box] Boissements d'intérêt
 [cross-hatched box] Clos et jardins d'intérêt
 [solid green box] Parcs
 [solid blue box] Zones humides

Orientations d'Aménagement et de Programmation

- Risques naturels

Zone urbaine (U)

- Ua - Noyaux anciens des centres-bourgs
- Ub - Extensions denses et semi-denses (comprenant les sous-secteurs Ub1 et Ub2) des centres-bourgs
- Uc - Secteur de densité modérée en continuité du bourg
- Ud - Secteur de densité modérée en discontinuité du bourg
- Ue - Secteur semi-dense à vocation d'équipements d'intérêt collectif et de services publics
- Up - Secteur d'activités portuaires
- Utc - Secteur à vocation touristique (camping/caravanning)
- Uth - Secteur à vocation touristique (complexes hôtelier/village-vacances)

Zone à urbaniser (AU)

1A1a – Secteur d'urbanisation immédiate à vocation d'équipements d'intérêt collectif et de services publics
1A1b – Secteur d'urbanisation immédiate à vocation d'habitat
1A1c – Secteur d'urbanisation immédiate à vocation d'activités économiques
2A1b – Secteur d'urbanisation différée à vocation d'habitat
2A1bm – Secteur d'urbanisation différée, à vocation d'habitat, après révision du PPRN et après modification ou révision du PLU
2A1bm – Secteur d'urbanisation différée à vocation d'activités économiques après révision du PPRN et après modification ou révision du PLU

Δ = Secteur à vocation

Ar – Secteur à vocation agricole et conchyicole en espaces remarquables
Ap – Secteur à vocation agricole protégée
Ar – Secteur à vocation agricole en espaces remarquables

N – Secteur naturel

Nc - Secteur naturel autorisant le stationnement temporaire de caravanes
 Ne - Secteur naturel à vocation d'équipement d'intérêt collectif et de services
 Neg - Secteur naturel accueillant les stations d'épuration
 Neq - Secteur naturel à vocation d'activités équestres
 Nfj - Secteur naturel autorisant le regroupement de familles jordaniennes
 Nl - Secteur naturel à vocation d'équipement de sports et de loisirs
 Nv - Secteur naturel en espaces remarquables
 Nvc - Secteur naturel à vocation touristique (camping/caravanning)
 Nth - Secteur naturel à vocation touristique (complexe hôtelier/village-vacances)
 Nc - Secteur naturel à vocation d'activités commerciales

LISTE DES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP) THÉMATIQUES

Numéro	Désignation
Th1	Patrimoine: protection des cours-jardins centre ancien
Th3	Entrées et traversées de bourg
Th14	Paysage: espaces libres protégés
Th20	Commerces

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Destination	Superficie	Bénéficiaire
ER-A1	CRÉATION D'UN CHEMINEMENT DOUX	4154,65 m ²	Commune des Portes en Ré